

L'intime et l'épreuve de la différence dans l'adoption à l'étranger

2004

PASCAL ROMAN, FANNY DAMIAN

L'ADOPTION D'UN ENFANT à l'étranger, forme d'entrée dans la filiation dont la pratique s'est développée largement dans les vingt dernières années, confronte la famille à une mise en crise des liens que l'on pourrait poser dans les termes suivants : avec l'adoption à l'étranger, l'irruption de l'étrange-étranger dans l'intime de l'organisation familiale réelle et fantasmatique met à l'épreuve la qualité de l'enveloppe familiale et engage la nécessité de réaménagements psychiques spécifiques au sein du groupe familial.

La part croissante de cette pratique de l'adoption à l'étranger parmi les adoptions réalisées en France, et la part *humanitaire* attachée à celle-ci, tendent à occulter la dimension de souffrance qui sous-tend bien souvent le déploiement du lien de néo-filiation adoptive, dans une forme d'idéalisation du lien qui confère à ce dernier un caractère intouchable.

Peu de travaux, dans le champ d'une psychologie clinique d'orientation psychanalytique, se sont penchés jusqu'alors sur cette forme particulière d'accueil de la différence dans l'intime des organisateurs familiaux. A.-C. Duvert (2001) en propose une lecture à partir d'une étude comparative des faire-part de naissance d'enfants biologiques et d'enfants adoptés à l'étranger ; dans ce cadre, elle montre combien l'affiliation de l'enfant adopté à l'étranger se trouve porteuse d'enjeux particuliers, qui se traduisent par une mise à distance de l'enfant quant à son inscription dans l'histoire des différences : humain/non-humain, différence des sexes et des générations. Tout se passe alors comme si l'écrasement de la différence,

face à un *trop* de différence porté par l'appartenance sociale et culturelle d'origine de l'enfant, se trouvait en risque d'attaquer l'intime des investissements familiaux et, en particulier, la possibilité d'adhésion de l'enfant adopté à l'étranger à un contrat narcissique comme fondement de sa néo-appartenance familiale.

La mise en évidence, de manière exacerbée, de l'inscription du lien de filiation adoptive étrangère dans ce que C. Veuillet (2002) nomme le mythe de l'enfant « sauveur-sauvé » rend compte du registre éminemment narcissique dans lequel s'inscrivent les investissements dans le cadre de l'adoption à l'étranger.

Les travaux autour de la spécificité de la constitution des liens de filiation ne manquent pas. Les lignes directrices de ces travaux concernent la question de l'abandon d'une part et de la construction du lien d'autre part.

M. Berger (1997) évoque les souffrances liées à l'adoption à partir de la notion de *pathologie du lien*. Cette notion permet d'articuler le vécu de l'abandon, dont la réalité est indissociable de celui de l'adoption, et les modalités d'établissement du lien, que l'on peut penser, avec M. Duboc (1996), dans un mouvement réciproque d'adoption.

La question du traumatisme de l'abandon, dans ses effets réels et imaginaires, est également mise en avant par O. Ozoux-Teffaine (1987), pour aborder le travail de deuil imposé à l'enfant dans le processus de l'adoption : deuil de la relation à la mère biologique, mais deuil qui ne peut s'engager que dans la mesure où la figure de la mère n'est pas marquée de manière trop massive par le traumatisme, que celui-ci soit *en plein* (violence...) ou *en creux* (mésadaptation de l'environnement aux besoins de l'enfant, absences...).

Le risque, au regard de la figure maternelle de l'origine, mentionné de manière quasi unanime, tient dans le recours à une figure idéalisée, clivée, qui vient s'entrechoquer avec la figure proposée dans le cadre de l'adoption. Le couple clivage/idéalisation est donc là encore sollicité pour rendre compte des stratégies de survie psychique de l'enfant adopté, stratégies qui ne sont pas sans effet sur le plan de l'économie psychique de l'enfant. La survie est ainsi assurée au prix d'une rupture au sein du Moi, et du renoncement à des investissements de lien sur lesquels se sont établies – y compris de manière partielle ou lacunaire – les assises narcissiques de l'enfant : on peut en observer un effet au niveau du lien entretenu avec la *langue maternelle de l'origine* par exemple, qui est le plus souvent *oubliée*, très rapidement, au profit de la *langue maternelle adoptive*.

Dans cette même perspective, A. Eiguer (1998) met quant à lui l'accent, dans la clinique du migrant, sur le mode d'adaptation en faux-self, qui garantit *a minima* une appartenance du sujet au néo-groupe dans lequel il se trouve.

Il semble alors que c'est bien autour de l'idéalisation et de la mise en jeu des images parentales idéales que vient buter l'instauration du roman familial, dont les conditions d'élaboration en tant que support du lien aux parents adoptifs, apparaissent pour la plupart des auteurs comme nodales.

M. Berger (1997) relève les deux empêchements à la construction d'un roman familial structurant : d'une part l'existence réelle des parents biologiques entrave le déploiement fantasmatique sur le thème d'une autre parenté, idéale, et d'autre part, le vécu d'abandon met à mal les constructions imaginaires en appui sur les figures parentales d'origine comme substitut acceptable. On peut ajouter, par ailleurs, que l'investissement d'une position de *Sauveur* par les parents adoptifs vient renforcer la difficulté pour l'enfant de jouer avec les images parentales.

À partir de là, l'investissement, pour l'enfant, d'une théorie des origines qui lui appartienne, tend à buter sur la part de l'insu des origines, part érigée en secret dans certaines familles (M. Couant, 1996), et qui met à mal le travail de l'illusion propre à soutenir la construction du lien.

Au décours d'une recherche menée à partir de situations de violence dans les liens de filiation adoptive étrangère¹, nous avons été confrontés à des modalités de souffrance d'engagement des liens qu'il est intéressant d'interroger à partir de l'articulation de l'intime et de l'universel, du même et de la différence.

Les modalités de construction d'une parentalité fantasmatique actualisent des enjeux dans le registre de l'idéal, dont on peut considérer qu'ils se trouvent particulièrement sous-tendus par la démarche de demande d'agrément du couple adoptant ; cependant, la réalité de la rencontre avec l'enfant, que l'on peut comprendre comme *l'irruption dans l'intime d'un*

1. Cette recherche a fait l'objet d'une convention entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ministère de la Justice, Centre national de formation et d'études). Le rapport de recherche a été publié : « L'adoption d'enfants à l'étranger et la souffrance des liens – L'étrange-étranger à l'épreuve de la filiation », sous la direction de Pascal Roman (2002), par le CNFE/PJJ, 54 route de Garches, F-92420 – Vaucresson (ouvrage collectif, sous le titre *Des enjeux de l'adoption à l'étranger – une approche pluridisciplinaire*, sous la direction de P. Roman, 2003).

étrangement différent tend à mettre à mal la mythopoïèse familiale, inscrivant alors, au décours d'une *filiation persécutrice*, une rupture du contrat narcissique. Les modalités défensives, qui empruntent à un registre archaïque sur le mode déni-clivage, tendent à favoriser, dans une figure de retournement, l'intime sur la scène du public.

Nous proposons d'aborder ces différentes problématiques à partir d'une situation que l'on peut considérer comme exemplaire, au sens où elle nous est apparue pouvoir condenser les enjeux traversant la cinquantaine de situations sur lesquelles cette recherche a porté.

Adopter à l'étranger, ou l'épreuve de la différence

Monsieur et Madame M. sont rencontrés dans un premier temps en présence du travailleur social en charge d'une mesure d'AEMO (Assistance éducative en milieu ouvert), puis avec Line et Nicolas, leurs enfants adoptifs, toujours en présence du travailleur social dans un objectif de présentation de la démarche de recherche.

La seconde rencontre concernera les parents seuls et il leur sera proposé de raconter l'histoire de l'adoption de leurs enfants. Puis, le couple sera invité à réaliser en commun un génogramme, pour «comprendre ensemble comment on fait famille».

Dès le premier entretien, Monsieur et Madame M. se montrent très intéressés, et désireux de participer à la recherche. Dans un mouvement quelque peu séducteur, le couple s'engage à notre égard dans une démarche de réassurance et nous certifie que de nombreuses familles vont donner leur accord pour participer aussi. Certaines réticences apparaissent toutefois à l'évocation du génogramme. Monsieur M. dit qu'il «ne voit absolument pas le rapport» avec le thème de la recherche, Madame M. se demande s'il s'agit de représenter ses «antécédents» ou ses «descendants». Ils acceptent cependant et nous reconstituons l'histoire de leur famille.

Histoire de l'adoption

Monsieur et Madame M. se sont connus et mariés jeunes. Le couple entame les premières démarches de demande d'agrément en vue d'adoption auprès du Conseil général un an après le mariage. En effet, ayant été identifiés comme stériles – des certificats médicaux viennent à l'appui de cette affirmation – Monsieur et Madame M. émettent le souhait

d'accueillir soit un enfant souffrant d'une « *petite maladie* » comme l'asthme ou le diabète, soit une fratrie d'enfants étrangers.

Dans l'attente de l'agrément, le couple se tourne vers une association qui leur propose d'adopter deux sœurs jumelles originaires du Sud de l'Afrique. Cependant l'adoption ne peut avoir lieu².

Monsieur et Madame M. se chargent alors eux-mêmes de trouver une famille d'adoption pour les deux enfants. Quelque temps plus tard, il leur est proposé d'accueillir une fillette et son frère biologique, tous d'eux d'origine d'Amérique centrale. Ils sont issus d'une famille nombreuse (trois grands frères et deux grandes sœurs) leur père biologique aurait confié Line et Nicolas à l'orphelinat lors du décès de sa femme et de leur bébé pendant l'accouchement d'un enfant puîné. Ne pouvant subvenir aux besoins de la famille, leur père les aurait confiés à une religieuse pour qu'ils soient nourris, puis il aurait accepté qu'ils soient adoptés.

Avant même de les accueillir en France, il semble que Monsieur et Madame M. investissent de manière active les enfants : l'investissement affectif se traduit par la présentation à leur entourage des photos de Line et Nicolas qu'ils nomment comme leurs enfants ; l'investissement matériel prend la forme d'un déménagement, en vue d'une maison plus spacieuse, et ils font des dépenses pour les enfants dans leur pays d'origine (vaccins, crèche...).

Dans le même temps, le directeur de l'association gérant l'orphelinat – un homme décrit par Monsieur M. comme « *dévoué aux enfants, avec un cœur énorme, qui a fini par se pendre* » – revient sur l'offre d'adoption, évoquant les mêmes difficultés que lors de la première proposition d'adoption : Monsieur et Madame M. disent alors « *prendre les choses en main et faire jouer [leurs] relations* » pour combattre ce refus. Finalement, une adoption simple est prononcée au profit de Monsieur et Madame M., puis au bout de dix-huit mois, une adoption plénière³.

2. L'agrément est délivré par le président du Conseil général. La loi prévoit que les époux soient mariés depuis plus de deux ans, qu'ils ne soient pas séparés de corps et qu'ils aient quinze ans de plus que l'adopté. Les personnes qui adoptent seules doivent être âgées de plus de vingt-huit ans et avoir quinze ans de plus que l'adopté. Le mariage de Monsieur et Madame M. était alors trop récent...

La difficulté de se reconnaître dans un lien de filiation

Line et Nicolas arrivent en France aux âges respectifs de cinq ans et demi et trois ans et demi. La rencontre à l'aéroport avec les parents adoptifs est décrite par Madame M. comme « *un moment différent d'un accouchement, mais tout aussi fort* ». Elle parle de son angoisse de perdre Line et Nicolas dans ce grand aéroport et de sa peur de ne pas les reconnaître parmi toutes les personnes de couleur arrivées par le même vol. Dès l'arrivée, l'un des accompagnateurs s'adresse au couple pour le mettre en garde ; il décrit Line comme une « *meneuse de troupe* », avec un caractère très fort, parfois difficile à gérer.

C'est au cours d'une consultation pour Nicolas chez un pédopsychiatre, que Monsieur et Madame M. entendent un second avertissement concernant Line. Assez radical et catégorique, le médecin déclare que Line risque de leur « *causer des problèmes* », il veut l'hospitaliser en psychiatrie le plus rapidement possible. Les parents de Line n'accordent que peu d'attention à ces paroles, mais laissent échapper quand nous nous rencontrons : « *Finallyment, il avait raison, hein !* »

Deux ans après l'arrivée de Line et Nicolas, avant même que l'adoption plénière ne soit prononcée, naît Mathieu, premier des deux enfants biologiques du couple. Pendant le début de sa grossesse, Madame M., persuadée qu'elle ne peut pas avoir d'enfants avec son mari, pense être atteinte d'une tumeur. Choquée, elle découvre sa grossesse au quatrième mois, et donne donc naissance à un petit garçon.

À l'âge de neuf ans, Line fugue pour la première fois lorsque son père lui interdit de regarder une série télévisée pour adolescents pour « *éviter de lui mettre des idées en tête* ». D'après sa mère, Line étant réglée et formée, elle attire des regards sur elle qui ne sont pas ceux que les hommes portent habituellement sur une enfant de neuf ans. Selon elle, l'attitude de Line est liée à ses origines, car « *la sexualité est précoce dans son pays* ».

-
3. L'adoption plénière confère à l'enfant une nouvelle filiation qui se substitue à sa filiation d'origine : il devient à part entière un enfant légitime (le nom des adoptants est ajouté au nom d'origine, l'enfant est héritier réservataire, il obtient la nationalité française, l'adoption plénière est irrévocable et réservée à des mineurs de moins de quinze ans). L'adoption simple maintient l'enfant dans sa famille d'origine, il a d'une certaine manière une double filiation. Elle est possible quel que soit l'âge de l'enfant mais s'il a plus de treize ans, il doit y consentir personnellement (l'enfant garde son statut d'origine, l'adoption simple peut être révoquée pour raisons graves).

Lorsque Line a onze ans et demi, Grégory naît. Madame M., moins choquée que pour sa première grossesse, craint cependant de donner naissance à des jumeaux (cette situation s'étant déjà produite dans les familles respectives de Monsieur et Madame M.).

Monsieur et Madame M. semblent avoir des difficultés à constituer une famille unifiée, sans faire de distinction entre leurs enfants adoptés et leurs enfants biologiques. Ils essaient de préserver Line et Nicolas afin qu'ils ne se sentent pas rejetés ; lorsque Line entre en sixième, la famille déménage pour se rapprocher du collège. Dans la nouvelle maison, Line et Nicolas vivent dans une grande pièce spacieuse aménagée pour eux et leurs parents vivent à l'étage inférieur avec Mathieu et Grégory.

La pré-adolescence et l'émergence de la crise

Les relations se détériorent lorsque Line, vers l'âge de douze ans, décide de ne plus assister aux réunions de la communauté religieuse à laquelle ses parents appartiennent. Line parle peu, elle veut partir de la maison. Le pédopsychiatre consulté pour Nicolas propose d'alerter le juge des enfants sur la situation de Line, ce que Monsieur et Madame M. refusent. Line commence à voler de l'argent, des bijoux, des sous-vêtements à sa mère, qui la décrit comme « *odieuse et insupportable* », « *essayant de séduire son père* ». À partir de là, les reproches soulevés par Monsieur et Madame M. à propos de Line vont essentiellement concerner la sexualité.

Line est accusée par ses parents de se livrer à la prostitution. Elle ne se rendrait plus en cours, préférant retrouver un homme plus âgé qu'elle, qui l'entretiendrait. Lorsque ses parents évoquent ce problème avec elle, Line fugue à nouveau. Elle est ensuite hospitalisée par le pédopsychiatre de Nicolas, puis est confiée en internat dans un collège, d'où elle ne revient que les week-ends. Cette coupure semble permettre d'apaiser les tensions, les choses se calment, puis s'emballent à nouveau lorsque Line confie à ses parents qu'elle se fait violer depuis un an.

Madame M. paraît alors apporter une écoute particulière à sa fille, essayant de la reconforter. Les parents de Line portent plainte contre l'agresseur, Line est soumise à des expertises, mais après quelque temps, des failles sont repérées dans ses déclarations et l'enquête est interrompue.

Line confie alors qu'elle a des relations sexuelles avec des hommes plus âgés. Elle a alors quatorze ans, elle est à nouveau hospitalisée. C'est à ce moment-là que Monsieur et Madame M. adressent un courrier aux

services sociaux, expliquant les difficultés relationnelles et leur impossibilité à vivre en famille avec Line. Comme Line a quatorze ans et demi, l'éducateur propose un placement au sein d'un lieu de vie accueillant des adolescents, lieu de vie se présentant sous la forme d'une « communauté de vie laïque ». Son frère Nicolas la rejoindra l'été suivant, suite à des accès de violence, envers sa mère et son jeune cousin, que Monsieur et Madame M. élèvent depuis le décès de la belle-sœur de Madame.

Le placement se déroule plutôt bien, Line et Nicolas, aidés de leur éducateur de milieu ouvert, renouent peu à peu des contacts avec leur père et la religieuse de leur pays d'origine.

Nous apprendrons quelques mois plus tard que Line a donné naissance à un petit garçon qui porte un prénom à forte connotation biblique.

La représentation du lien de filiation

Évoquant leurs difficultés à « faire famille » et à se positionner comme *parents* vis-à-vis de Line et Nicolas, Monsieur et Madame M. semblent hésiter entre regret et persévérance, expression d'affect et protection contre celle-ci. Ils paraissent décidés à se mettre en retrait, et à attendre que leurs enfants aient envie de venir vers eux, sans les devancer, ils cherchent leur place et reconnaissent se sentir davantage en position de « sauveurs » que de parents.

La séance de réalisation du génogramme libre⁴ permet d'approcher la manière dont Monsieur et Madame M. représentent leur famille. Monsieur dit « mal dessiner et mal écrire », il est replié, parle peu et semble fuyant. Il est pris d'une quinte de toux qui l'oblige à sortir un moment du bureau. Sa femme prend alors volontiers le stylo. Elle commence par inscrire le carré de son mari, puis un cercle pour elle, en gros, tout en bas de la feuille. Elle continue ensuite avec les parents et grands-parents de son mari. On remarque que les prénoms se transmettent de manière similaire de génération en génération. Un blanc apparaît au niveau de la grand-mère maternelle de Monsieur M. qui vivait

4. L'outil clinique que représente le génogramme libre s'inspire de la pratique du génogramme dans le champ systémique, dans une forme de consigne qui laisse une large latitude au (x) sujet(s) pour proposer une représentation graphique de sa généalogie : il est demandé de représenter son arbre généalogique, avec au moins trois générations, en indiquant une codification pour signifier l'appartenance sexuée, un carré pour les hommes, un rond pour les femmes.

dans un pays du sud de l'Europe (dont il est parti à l'âge de quatre ans). Il nous dit qu'elle serait «*morte de chagrin*», à cause d'une erreur de l'armée : son seul fils, dernier enfant après dix filles, avait été déclaré déserteur puis décédé alors qu'il ne l'était pas. Il aurait en quelque sorte «*tué*» sa mère, dont il ne reste plus de trace.

Madame M. s'aperçoit qu'elle a oublié de mentionner ses frères et sœurs ainsi que ceux de son mari. Elle les inscrit de manière groupale : les prénoms des frères et sœurs sont de chaque côté, encadrés par un seul rectangle, et encerclés ensemble pour les sœurs. Puis elle remarque qu'elle a fait un autre oubli, ses enfants : «*Pour les descendants, ben y'a plus de place...*» Madame M. explique que, de toute façon, quand on lui parle de sa généalogie, sa famille, c'est comme ça qu'elle la représenterait, sans ses enfants. Line, Nicolas, Mathieu et Grégory sont finalement rajoutés *in extremis* en bas de la page par leur père, les uns à la suite des autres, Line étant rattachée à sa mère et les garçons reliés au côté paternel. Ce sont les quatre enfants qui relient alors le couple, les garçons séparés des filles.

La parentalité fantasmatique

La rencontre amoureuse de deux êtres désireux de construire une famille repose, dès les prémices de leur histoire, sur un mythe fondateur, initiateur d'un projet familial partagé. Ce projet s'élaborerait fantasmatiquement à partir des vécus des partenaires, de leurs désirs et attentes conscientes, ainsi que de leurs frustrations, leurs manques, leurs failles. Dans le cadre de notre recherche sur les enfants adoptés à l'étranger, nous avons pu voir que les projets d'adoption faisaient souvent suite à des situations vécues comme des atteintes narcissiques (décès, stérilité...), susceptibles d'entraver l'élan mythopoïétique, dont la fonction, selon E. Granjon (2000), est primordiale dans la constitution du groupe familial.

L'obtention de l'agrément permettrait de mobiliser à nouveau les fantasmes du couple, en relançant le projet amoureux, par la construction commune d'un idéal familial. Cet idéal serait cependant menacé par les attaques narcissiques subies à l'intérieur ou à l'extérieur du couple. Il y aurait en effet dans l'obtention de l'agrément des éléments réparateurs pour les parents adoptants et restaurateurs de l'idéal du couple. La construction imaginaire d'une nouvelle famille pour le couple serait un moyen de réparer les souffrances primaires (failles narcissiques, angoisse d'abandon) et secondaires (dépression, stérilité, culpabilité). Les

démarches d'adoption prendraient alors un aspect potentiellement apaisant et réparateur. Ce temps permettrait en effet au couple d'élaborer sa parentalité et de fantasmer l'enfant idéal qui fera d'eux les parents idéaux d'une « famille formidable ».

Le couple serait alors pris dans l'établissement de son « roman familial narcissique » (J. Bergeret, 1996), à partir de la construction de mythes familiaux revalorisants. Le mythe constituerait un moment de « reconstruction d'une déconstruction » (E. Granjon, 2000).

L'enfant idéal pourrait servir d'étayage au narcissisme parental, dans une projection du narcissisme primaire sur l'objet, qui devient porteur de l'idéal du moi. L'enfant, à la fois sauveur et sauvé, protège pour un temps le couple adoptant de la frustration, de la lassitude et de l'angoisse de voir son projet échouer, rejeté. Si l'adoption a lieu, le soulagement est tel que les couples semblent traverser cette période (pourtant empreinte de difficultés) comme un moment idyllique, dans une certaine utopie.

Le membre d'une association d'aide aux familles ayant adopté un ou plusieurs enfants, lui-même père adoptif d'un enfant africain de douze ans, explique combien les parents sont, à ce moment-là, insensibles et peu réceptifs aux mises en garde et aux conseils qu'ils peuvent recevoir.

Si le travail de fantasmatisation, de représentations élaborées autour de l'enfant adopté qu'ils ne connaissent pas encore, conduit à poser la question de la participation de l'idéal, la spécificité, dans le contexte de l'adoption à l'étranger tient dans les modalités de la référence à un idéal grandiose, inaccessible. Tout se passe comme si l'idéal prenait le pas sur la réalité, sans laisser de place à l'ambivalence, comme si le couple entrait en « collusion fantasmatique » (A. Ruffiot, 1990) quant à son idéal, sans pouvoir laisser la réalité émerger. La projection du narcissisme parental sur l'image idéale de l'enfant construite par le parent, fonctionnerait sur le mode de « l'idéalisation d'un idéal », que l'on pourrait rapprocher de « l'idolisation » (M. Masud Khan, 1976).

C'est à l'unisson que Monsieur et Madame M. racontent l'histoire de leur couple. Pour eux, elle semble démarrer avec la naissance de leur projet familial et leur souhait pressant de devenir parents. La référence aux générations passées permet de construire des éléments d'un mythe familial partagé par le couple. En effet, la *bulle vide* de l'ancêtre *mal adopté* par la famille occupe une position de fondement du mythe : il ne resterait de cette grand-mère que son chagrin, comme si le mythe avait fui par ce *trou* dans « l'enveloppe généalogique de la famille » (E. Granjon, 1986), laissant la trace d'une mère morte *à cause* de son fils.

Cet élément du mythe familial renvoie à un fantasme de mort très présent dans le lien aux enfants, dans l'intime de son expression, trahissant les angoisses de Madame E. de se sentir disparaître et de mourir par l'enfant (elle se croit atteinte d'une *tumeur* jusqu'au quatrième mois de sa première grossesse); cet attachement fragiliserait ses aménagements quant à la différenciation Moi/non-Moi et renforcerait ses angoisses de mort (en lien avec le suicide du directeur de l'association s'occupant de l'adoption des enfants, la mort de la mère biologique de Line et Nicolas pendant un accouchement...).

Qui sort donc ces enfants, dans le mythe familial, qui « tuent » ainsi leurs parents ?

Les angoisses énoncées par Madame M. par rapport à sa compétence à accueillir des descendants freinent ainsi l'élaboration fantasmatique de la parentalité (on peut mentionner à cet égard la difficulté de Madame M. à envisager d'élever un enfant de moins de trois ans).

L'obtention de l'agrément viendrait ici réparer les difficultés du couple à fonder une famille, et la dimension salvatrice semble protéger le couple des angoisses véhiculées par les fantasmes parricides du mythe familial. Tout se passe comme si Monsieur et Madame M. proposaient à Line et Nicolas un contrat de l'ordre de : « Puisque je te sauve, tu ne pourras me faire aucun mal ; je te permets de vivre, tu vas m'éloigner de la mort ».

Dans le mythe familial de Monsieur et Madame M., relancé par l'adoption, le couple semble naître avec le désir de fonder une famille, grâce à Line et Nicolas, dans un mouvement d'auto-engendrement qui soutiendrait un clivage entre les *antécédents* et les *descendants*, permettant une forme de renaissance familiale idéalisée. Monsieur et Madame M. entretiendraient alors, dans le mythe familial, l'idéal d'une nouvelle union sans faille, pour contrer les angoisses de mort grâce à l'*adoption-sauvetage* de Line et Nicolas, alliés narcissiques de leurs parents adoptifs.

L'insoutenable étrangeté de l'être

La réalité de la rencontre avec l'enfant adopté, *leur* enfant dans l'intime d'un lien à construire, cet enfant étrange, familier-étranger, exacerbateur des différences au sein de la nouvelle famille, se trouve en risque de devenir catalyseur des angoisses du couple.

Avant l'adoption, cet enfant, bien qu'inconnu et absent, est pourtant imaginé et investi, il est attendu, tout en étant redouté en ce qu'il porte le signe des failles narcissiques parentales. Cette situation est donc para-

doxale, l'enfant à venir est déjà là. Il est inconnu mais imaginé, on peut même dire idéalisé. Les parents vont construire autour de lui, sur la base de leur participation imaginaire, un ensemble d'images, de représentations, en forme d'assemblage des pièces d'un puzzle qui se construit peu à peu, et dont il manque la pièce centrale : l'enfant.

Cet enfant, avec qui les parents prennent contact, par téléphone, ou en regardant des photos et des dessins de lui, est à la fois lointain et proche, géographiquement et généalogiquement, dans une configuration que l'on peut penser à partir de la figure paradoxale de l'étrangeté, entre intime et exacerbation de la différence⁵...

L'enfant adopté n'introduit pas seulement la notion de l'altérité au cœur de l'intime du groupe familial, il exacerbe la dimension de la différence, qu'il porte très souvent à fleur de peau.

R. Kaës (1998), dans son analyse des valeurs et des consistances de la différence, développe le concept de « *différence de troisième type* » : la différence culturelle consisterait dans la métaphorisation (le déplacement et/ou la condensation) de la différence des sexes et des générations.

C'est à notre sens la deuxième particularité de l'adoption à l'étranger : l'enfant, par sa présence dans l'intime des liens, renforce l'étrangeté⁶ de la situation. Le jeu des identifications se trouverait entravé par cet écart culturel, qui se porte sur les traits du visage, dans les rituels et les croyances, écart qui rend plus difficile encore la reconnaissance de cet enfant comme *leur fils* ou *leur fille*, partie intégrante et vivante de « *l'enveloppe généalogique familiale* » et inscrit dans la famille par des nouveaux liens de filiation. En tant que déplacement et/ou condensation de la différence des sexes, et/ou de la différence des générations, la différence culturelle viendrait souligner l'impossible reconnaissance des

-
5. Peut-être pouvons-nous comprendre l'acte de (re)nommer l'enfant à son arrivée dans la famille d'adoption (comme le font les parents biologiques après l'accouchement), comme un mouvement de réduction du sentiment d'étrangeté, formation de compromis passant par une appropriation des origines, par l'inscription d'un nom et un prénom significatif pour chaque lignée familiale, dans un jeu de co-connaissance, naître ensemble comme parents de et enfants de, pour créer une histoire commune.
 6. Ce terme est proposé dans un jeu de condensation entre l'étrangeté d'une situation telle que l'adoption et ses paradoxes, et l'étranger, dans une nouvelle culture, une nouvelle filiation. L'étrangeté serait l'impression qui se dégagerait d'une rencontre avec un étranger, au sens de l'inconnu physique et culturel... l'étrange que susciterait l'étranger, susceptible de catalyser l'inquiétude et l'angoisse.

parents adoptifs en leur(s) enfant(s) adopté(s), renforçant une difficulté à *faire famille*.

Dans ce contexte, le contrat narcissique, protégé par la « *collusion fantasmatique* », serait menacé par l'inquiétante réalité, intime-familiale et étrangère. En effet, le contrat narcissique implique, d'après P. Aulagnier (1975), une projection anticipée de l'enfant dans un projet partagé, dans la perspective d'une transmission à l'identique du modèle parental.

Si l'enfant adopté, tout à la fois porteur et soutien du narcissisme du couple et de la famille, dans une fonction de restauration de « *l'enveloppe généalogique familiale* », s'avère étrangement différent et troublant (de par ses particularités personnelles, ses origines et sa culture), il remet en cause, par télescopage, l'organisation du couple dans son intime ainsi que dans son fonctionnement social.

Dans l'adoption, l'enfant pourrait représenter la pièce manquante pour compléter le tableau familial et généalogique, le rendre *plein* et harmonieux, à condition qu'il suive exactement les bords pré-tracés et pré-découpés des pièces déjà mises en place.

L'enfant serait accueilli dans un *creux trompe-l'œil*, l'espace libéré pour la pièce manquante fourmillant de fantasmes d'idéalité. En d'autres termes, au travers de la relance de la mythopoïèse familiale mobilisée par l'obtention de l'agrément, le manque engendré par la frustration du désir d'enfant avant d'accéder à l'adoption, ce *creux trompe-l'œil*, serait empli de fantasmes d'idéal, dénués de toute ambivalence. Le manque, le creux, est façonné par l'idéal fantasmé du couple adoptant sur l'enfant à venir, par l'élaboration du contrat narcissique, autour de la famille qu'ils vont construire et les bons parents qu'ils vont devenir...

Ainsi, l'imaginaire familial vient comme contaminer la réalité de la rencontre intersubjective dans les nouveaux liens de filiation de l'adoption. Tout se passe comme si l'espace psychique d'accueil qu'offrait le couple adoptant prédéterminait l'enfant à remplir des attentes qui se révèlent trop exigeantes, au sens d'une dette de vie, de *survie insupportable* pour l'enfant adopté et qui engage un mouvement de retournement de la figure de l'idéal en figure de la radicale étrangeté.

On passe donc d'une « *collusion fantasmatique* » à une *collision* entre fantasmes d'idéalité et réalité : l'enfant est étranger, différent et donc étrange, il en devient menaçant, angoissant pour le couple dans la mesure où il ne remplit pas spontanément et naturellement le contrat narcissique familial, il ne s'inscrit pas avec l'évidence espérée au roman familial narcissique.

Ainsi, les angoisses issues de la rencontre adoptive pour les parents adoptifs se trouvent en risque d'être projetées sur l'enfant, qui devient porteur de la «part-hantée de l'adoptant» (M. Moulay, 1994), porteur de ce qui hante les parents adoptifs à leur insu. L'adulte rééditerait dans sa relation avec l'enfant, un ensemble d'engagements relationnels liés à sa propre enfance avec les objets de son passé, dans le registre de l'abandon, de la carence, voire de l'idéalité.

La surenchère projective, à l'adresse de l'enfant adopté à l'étranger, se joue avant tout dans le registre d'une sexualité transgressive : viols, séduction perverse, prostitution, provocations sexuelles... sont régulièrement lors des entretiens avec les parents et les éducateurs. L'enfant, adopté à l'étranger, se trouve au cœur d'une rencontre paradoxale et porteuse d'angoisse, et devient le témoin d'une « filiation persécutrice »⁷. L'enfant menace la continuité du groupe familial et remet en cause le mythe fondateur. L'adoption-réparation devient à son tour traumatique et glisse vers une adoption-persécution, où l'enfant sauveur et sauvé devient « objet déchet à évacuer ou objet démon tout-puissant » (C. Leprince & H. Ramirez, 2000). Le couple parental, dans un mouvement de formation réactionnelle, aurait donc à se défendre de l'angoisse suscitée par l'étrange du lien de filiation avec cet étranger-familier. L'enfant sauvé pour sauver le couple serait mis à distance et nié, dans son appartenance et sa filiation au sein du groupe familial. Il deviendrait porteur d'une *menace fantôme*, menace identitaire et narcissique, à la fois individuelle et groupale, perturbant l'équilibre familial de sa différence insoutenable... l'insoutenable *étrangeté* de l'être.

La figure du double vient actualiser cette menace identitaire : la mention du risque de la jumeauté par Madame M., comme figure d'un double étrangement différent, malmène les limites Moi/non-Moi et semble attaquer les repères identitaires de celle-ci. Le mouvement d'identification projective, potentiellement initiateur du lien se présente alors sur un versant pathologique. L'étrangeté de Line et Nicolas, dès leur origine, apparaît comme insupportable et elle entraîne une irruption brutale de la différence, cette « différence de troisième type ».

7. R. Kaës (1998) parle de « filiation monstrueuse », J. Guyotat (1995) de « filiation persécutrice » pour évoquer l'impossibilité du lien narcissique et institué qui constituent les deux pôles de la filiation. Les parents adoptifs ne peuvent se reconnaître en cet enfant et en cette situation menaçante pour le couple et son idéal.

Défenses et souffrances du lien d'adoption

Le couple adoptif, dans le cadre d'une adoption à l'étranger, se défendrait de l'ambivalence de l'objet (étranger-familier, aimé-redouté) dans une forme de clivage, afin de protéger son enveloppe narcissique commune, en renforçant son idéal.

Le clivage servirait ici le déni des différences : l'enfant serait investi partiellement, pour ce qu'il restaurerait du narcissisme et de l'idéal du couple. Ce qui risquerait de le perturber, dans la mesure de l'introduction d'une conflictualité (la singularité, les différences, les origines biologiques et culturelles de l'enfant), serait dénié. Tout se passe comme si, inconsciemment, le couple cherchait dans la famille à gommer l'altérité et écraser les différences, pour restituer au groupe une unité homogène, une collusion parfaite, en colmatant avec persévérance toute brèche ambivalente de la réalité.

Pour assurer une protection du narcissisme du groupe familial, il semblerait que le travail du dénégatif opère sur le contrat narcissique, cette alliance inconsciente entre le couple et leur(s) enfant(s) permettant l'inscription réciproque dans son lien objectal et narcissique, à l'intérieur du groupe familial et du groupe social : le travail du dénégatif se rigidifierait alors en *pacte*, ainsi que R. Kaës (1992) propose de le penser.

Au fond, on peut penser que, davantage qu'un contrat, ce serait un pacte qui lierait les membres de la famille d'adoption, dans une fonction de défense des aléas angoissants d'une réalité faite d'étrangeté dans la rencontre avec l'enfant. Le refus de l'ambivalence, protégé par le clivage, et le déni des différences, objet du pacte entre les parents adoptifs, leur permettraient d'échapper à une menace, trop étrangère pour s'inscrire dans le mythe familial... la menace d'une rencontre *étrange* avec leur enfant *étranger*.

Le déni des différences peut aussi être rapproché du déni des origines. La famille biologique et le passé de l'enfant sont effacés, ou du moins mis au second plan par les parents adoptifs, qui vont (re) nommer l'enfant, lui apprendre une nouvelle langue et l'installer dans une nouvelle culture au sein de leur groupe familial, en tendant à nier ses origines en inscrivant l'enfant dans une référence exclusive à l'intime qui la constitue.

On peut mettre en évidence la manière dont l'enfant se plie pour un temps avec facilité à cette adaptation (pseudo-adaptation ?) et dont il tentera de se couper de *l'avant de l'adoption*, par crainte de ne pas se

montrer assez *aimable* et risquer de vivre la répétition du premier abandon. Le déni des origines renvoie au paradoxe porté par l'enfant, qui *est* et *n'est pas*, qui est *d'ici* et *d'ailleurs*. Cet enfant comme émergence paradoxale au sein du groupe familial, à la fois désiré et redouté, va menacer l'idéal familial développé par le couple de sa singularité, de son étrangeté, de ses différences, et va briser le pacte narcissique qui spécifie les places de chacun.

Par ailleurs, en bouleversant l'ordre familial, l'enfant mobilise les pulsions œdipiennes, et sa présence ouvre sur l'incestuel, dans un contexte de déni des différences et d'interchangeabilité des places dans la famille : l'interdit de l'inceste tend à se trouver attaqué, alors même qu'il se trouve fragilisé du fait qu'il n'est pas soutenu par le lien du sang (D.-W. Winnicott, 1955).

Si, dans l'organisation fantasmatique de la famille, l'enfant ferait en quelque sorte figure *d'emblème d'idéalité*, en charge de restaurer les failles narcissiques et les trous de l'enveloppe générationnelle, l'exacerbation des différences viendrait signifier violemment l'impossibilité de cette inscription dans la filiation sur le mode d'une réparation. En effet, pour se protéger, le couple écarterait les différences de l'enfant et essaierait de construire une famille unie et indifférenciée, entraînée vers un mode de fonctionnement psychotique.

L'échec de la mission réparatrice de l'intime du narcissisme familial, ainsi que l'échec des défenses contre la désorganisation, constitueraient cette protection sur un mode traumatique ; l'émergence de la violence au sein du groupe familial constituerait un mode de distanciation d'un noyau familial *formaté*, idéalisé dans l'*undivualité* et la proximité. Cette violence, particulièrement mobilisée à l'adolescence, peut être située dans sa double valence créatrice et destructrice (P. Gutton, 2002), avec ses effets de répétition de la séparation, aboutissant à un éloignement de l'enfant adopté du groupe familial, qui est observé dans toutes les situations rencontrées dans la recherche, par le biais du placement judiciaire le plus souvent.

Nous avons repéré comment les mouvements d'identification projective rendaient problématiques pour Madame M. la différenciation des êtres et la reconnaissance de leur singularité. Le clivage de la réalité permet alors d'isoler ce qui suscite la différence et réveille l'*Unheimlich*.

La première séparation est celle des hommes et des femmes. Lors de la réalisation du génogramme, Madame M. semble surinvestir la différence des sexes (comme protection contre le risque incestueux ?), au

détriment de l'individuation et de la personnalisation des êtres (notamment pour les frères et sœurs du couple), elle insiste pour « ne pas les mélanger, c'est pas la peine ».

Madame M. laisse par ailleurs s'exprimer une rupture dans la généalogie, en clivant ses « *antécédents* » (ce terme extrait du registre médical laisse à penser quant à la transmission de failles, fragilisant l'enveloppe généalogique) de ses « *descendants* ».

Parmi les descendants du couple, leurs quatre enfants, se crée une autre distinction : les enfants adoptés et le *noyau biologique* : si cette partition ne s'exprime pas dans le génogramme (les quatre enfants font l'objet d'un ajout *in extremis*, dans une représentation groupée, déterminée par la seule différence des sexes), elle s'inscrit de manière manifeste dans le quotidien de la vie familiale. Line et Nicolas vivent à l'étage supérieur de la maison, séparés de leurs parents, qui sont installés avec Mathieu et Grégory à l'étage inférieur. De plus Monsieur et Madame M. présentent leur histoire à Line et Nicolas en séparant leur « *famille noire* » du pays d'origine de leur « *famille blanche* ». On voit comment le clivage tend à protéger le couple de l'angoisse que susciterait une rencontre avec ce qui est différent *et* proche.

Pourtant, Monsieur et Madame M. insistent sur l'attention qu'ils portent à ne pas faire de différence : ils veulent témoigner une affection égale à leurs quatre enfants, au risque que Line et Nicolas se sentent rejetés après les naissances de Mathieu et Grégory, suggérant, tout en le niant, que Line et Nicolas auraient à ce moment-là perdu leur raison d'être au sein de la famille... ces derniers ont en quelque sorte permis à une conflictualité de s'éveiller en permettant au couple, après l'adoption, de devenir parents biologiques.

Line et Nicolas, issus d'un autre lien amoureux, d'une autre scène primitive, entraînent une fantasmatisation accrue de Madame E. autour de la figure du « *mélange* » et du lien incestueux.

Les défenses par le clivage et le déni mises en place pour lutter contre les différences réveillent des angoisses qui ne peuvent être contenues par l'enveloppe familiale fragilisée qu'au prix de défenses massives, qui deviennent elles-mêmes traumatiques, et mettent en échec la réparation. La menace de la séduction œdipienne plane toujours autour de Line, Madame M. dit avoir « peur pour ses hommes » ; dans un mouvement de confusion des places, elle nie la différence des générations entre son mari et ses enfants : pour elle, ce sont tous des hommes potentiellement séduits par Line.

Monsieur M. ne semble s'inscrire dans une fonction de tiers qu'avec difficulté : dans un mouvement paradoxal, c'est après s'être effacé de l'entretien qu'il pourra inscrire les enfants dans le génogramme, en les instituant dans une fonction de lien des deux membres du couple parental.

Line est présentée comme le mauvais objet qui pervertit les hommes, toutes générations confondues. Elle semble tenter une échappée du climat incestuel familial en jouant à l'extérieur ses désirs œdipiens, insuffisamment contenus par l'enveloppe familiale adoptive. Ses relations avec des hommes plus âgés lui permettent de se protéger du noyau fusionnel, dans une mise à l'épreuve déplacée de l'interdit de l'inceste. Cependant elle reste porteuse pour Madame M. des désirs œdipiens et des interdits sexuels non respectés (notamment en lien avec les croyances de leur communauté). Line malmène les défenses parentales, en attaquant leur imaginaire familial, provoquant une effraction dans leur idéal, surprenant le contrat narcissique et attaquant l'enveloppe généalogique familiale.

Dans ce contexte de violence née de la confusion des places, Line est séparée de sa famille. L'abandon va se répéter ainsi, dans un renversement actif-passif. Lors du placement, les parents adoptifs deviennent *abandonnants*, plaçant ceux-ci dans une équivalence identificatoire au père biologique de Line et Nicolas, puis ils deviennent *abandonnés*, suite à la déchéance judiciaire de leurs droits parentaux qui intervient à l'initiative de Line et Nicolas. Cette déchéance fera dire à Monsieur et Madame M. que, même s'ils ne regrettent pas l'adoption, ils se considèrent alors davantage comme « *sauveurs* » que comme parents.

Le réinvestissement de cette fonction de sauvetage permet de restituer des places, dans une mise à distance du danger lié à l'irruption de la différence dans l'intime des organisateurs familiaux, et ré-équilibre le poids du don et de la dette. En décidant d'attendre en retrait que Line et Nicolas les sollicitent, Monsieur et Madame M. proposent, avec plus de distance, une « *offre en creux* » (P. Fustier, 1993), restituant aux enfants une liberté d'être et de penser, dans la marge de l'imprévisible.

Pour conclure

L'adoption d'un enfant à l'étranger, dans les situations de ruptures de la filiation adoptive qui l'accompagne parfois, témoigne d'un mouvement particulier que l'on peut comprendre comme une tentative, pour les parents adoptifs, de traiter, sur la scène de la filiation, une souffrance dans l'histoire intime des investissements de leurs propres liens.

Le choix d'un investissement dans le registre de l'humanitaire, caractérisé par la position de *sauveur* dans laquelle s'engagent les parents adoptifs, rend compte du contexte d'idéalisation dans lequel s'inscrit le lien de filiation.

Ce traitement de la souffrance, qui prend la forme d'une démarche de réparation dans le contexte d'une rencontre des traumatismes des parents et des enfants adoptés, échoue à être contenu dans une figure de lien acceptable, et ce selon deux modalités principales :

- d'une part l'impossible élaboration de la différence, dans un investissement du *trop* ou du *trop peu*, que l'on peut comprendre comme un avatar de l'inscription dans ce que R. Kaës (1998) présente comme le troisième organisateur de la différence, dans le registre de la culture,
- d'autre part l'impossible traitement de la violence qui semble se présenter comme alternative au *risque incestueux*, dans une tentative de déprise d'une modalité de lien qui échoue dans son projet de l'institution d'une filiation substitutive.

La mise en perspective avec les travaux des anthropologues peut donner à penser que l'échec de l'institution de ce lien de filiation constitue, en fait, l'échec de la pratique de l'adoption à l'étranger parmi les systèmes de *circulation* des enfants (S. Lallemand, 1993) dans nos sociétés contemporaines et, partant, de l'inscription symbolique de celle-ci.

Peut-être peut-on plus précisément proposer que la première des *ruptures* à laquelle l'enfant adopté à l'étranger se trouve confronté (au-delà des différents vécus traumatiques de l'abandon et de la violence) est une rupture de sens, rupture des cadres d'interprétation des liens.

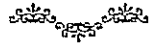
L'écart entre les repérages symboliques auxquels se réfèrent les pratiques d'abandon et d'adoption dans les différents pays d'origine (repères qui diffèrent selon les cultures) et les repérages symboliques sur lesquels s'appuient les démarches d'adoption d'enfants à l'étranger dans le monde occidental, place l'enfant adopté dans une position *intenable*.

Chargé d'une *mission impossible*, celle de la réconciliation et de l'articulation des systèmes de sens entre les cultures, dans le contexte d'un clivage entre ses deux instances culturelles d'appartenance, l'enfant adopté à l'étranger n'a sans doute qu'une seule issue dans bien des cas, une manière de *fuite* : fuite de ses investissements narcissiques et objectifs, fuite de ses éprouvés, fuite d'une violence qui tout à la fois l'environne et le déborde.

Bibliographie

- Aulagnier P. (1975). *La violence de l'interprétation : du pictogramme à l'énoncé*, Paris, PUF.
- Berger M. (1997). *L'enfant et la souffrance de la séparation*, Paris, Dunod.
- Bergeret J. (1996). *La pathologie narcissique*, Paris, Dunod.
- Couant M. (1996). «L'élaboration de l'appartenance familiale dans la relation d'adoption», *Dialogue*, 1996 – 3, 133.
- Duboc M. (1996). «Capacité et désir des enfants à être adoptés», *Dialogue*, 1996 – 3, 133.
- Duvert A.-C. (2001). «Les faire-part de naissance à l'épreuve de l'adoption internationale : «le pas attendu de la cigogne», *Le Divan familial*, 7, p. 71-86.
- Eiguer A. (1998). «Le faux-self du migrant», in Kaës R. & Coll., *Différence culturelle et souffrance de l'identité*, Paris, Dunod, p. 89-106.
- Fustier P. (1993). *Les corridors du quotidien*, Lyon, PUL.
- Granjon E. (1986). «L'enveloppe généalogique de la famille», *L'œuvre ouverte, autour du concept de Moi-peau et des travaux de Didier Anzieu*, p. 73-76.
- Granjon E. (2000). «Mythopoièse et souffrance familiale», *Le Divan familial*, 4, p. 13-23.
- Gutton P. (2002). *Violence et adolescence*, Paris, In Press.
- Guyotat J. (1995). *Filiation et puerpéralité. Logiques du lien*, Paris, PUF.
- Kaës R. (1992). «Pacte dénégatif et alliances inconscientes», *Gruppo*, n° 8, p. 117-132.
- Kaës R. & Coll. (1998). *Différence culturelle et souffrances de l'identité*, Paris, Dunod.
- Lallemand S. (1993). *La circulation des enfants en société traditionnelle*, Paris, Lharmattan.
- Leprince C., Ramirez H. (2000). «L'adoption : une filiation en souffrance», *Le Divan familial*, 5, p. 147-163.
- Masud Khan M. (1976). «Entre l'idole et l'idéal», *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 13, p. 259-264.
- Moulay M. (1994). «La part-hantée de l'adoptant», *Le journal des psychologues*, n° 113, p. 36-40.
- Ozoux-Teffaine O. (1987). *Adoption tardive, d'une naissance à une autre*, Paris, Stock.
- Ruffiot A. et al. (1984). *La thérapie psychanalytique du couple*, Paris, Dunod.
- Veillet C. (2002). «Des enjeux de l'héritage à l'adoption», *Le Divan familial*, 8, p. 185-194.

Winnicott D.-W. (1955). « Les adolescents adoptés », in *L'enfant, la psyché et le corps*, Paris, Payot, 1999, p. 185-20.



RÉSUMÉ

« L'intime et l'épreuve de la différence dans l'adoption à l'étranger. » La question de l'adoption à l'étranger, comme forme d'entrée dans la filiation, interroge la manière dont l'étrange-étranger vient faire irruption dans l'intime de l'organisation et des investissements familiaux. Il apparaît en effet, au décours d'une recherche centrée sur les situations de souffrance (et/ou de violence) dans les liens de *filiation adoptive étrangère*, que les réaménagements mobilisés, au sein de la famille, par l'adoption d'un enfant à l'étranger, viennent buter sur l'irréductible de la différence. L'hypothèse de la mise à mal de la mythopoïèse familiale, au travers d'une remise en jeu du contrat narcissique et de l'irruption d'une figure persécutrice de la filiation, sera examinée à partir d'une situation clinique cristallisant les enjeux de cette forme spécifique d'inscription dans l'histoire des liens.

MOTS CLÉS

Filiation — Adoption — International — Étrange — Étranger.

SUMMARY

"Intimacy and the trial of the difference in the case of adoption from foreign lands." Adoption from foreign lands, as an access mode into filiation asks the way in which the strange-stranger irrupts in the intimacy of family organization and investments. It indeed appears, following a research which is focused on painful or violent situations in the foreign filiation links, that the readjustments made within the family because of the adoption of a child abroad, collide with the indomitable difference. This hypothesis of the damage done to the family mythopoiesis through the renewal of the narcissistic contract and irruption of persecutive figure in filiation, will grow from a clinical case highlighting the stakes of this specific form of registration in the history of links.

KEY WORDS

Adoption — Filiation — International — Strange — Stranger.

RESUMEN

«El espacio íntimo y la prueba de la diferencia dentro de la adopción en el extranjero.» La adopción en el extranjero como forma de entrada a la filiación, interroga la manera en la cual, la figura de lo *extraño* – *extranjero* irrumpe en el espacio íntimo de la organización y de las investiduras familiares. Esta figura aparece en efecto, en los resultados de una investigación centrada en las situaciones de sufrimiento (y/o de violencia) dentro de los vínculos de *filiación adoptiva extranjera*, a los cuales, los procesos de reajuste movilizados en el seno de la familia, por la adopción de un niño en el extranjero, confieren el carácter de una diferencia irreductible. La hipótesis de dificultades en la función mitopoiética familiar, a través de un cuestionamiento del contrato narcisista y de la irrupción de una figura persecutoria de la filiación, será examinada a partir de una situación clínica, que cristalizan los elementos que se encuentran en juego en esta forma específica de inscripción dentro de la historia de los vínculos.

PALABRAS CLAVE

Filiación — Adopción — Internacional — Extraño — Extranjero.



PASCAL ROMAN

psychologue clinicien, professeur de psychologie clinique
Centre de recherches en psychopathologie
et psychologie clinique (CRPPC)

FANNY DAMIAN

psychologue clinicienne
Centre de recherches en psychopathologie
et psychologie clinique (CRPPC)

Institut de Psychologie, Université Lumière – Lyon 2
5, avenue Pierre-Mendès-France, 69676 Bron Cedex
Tél. : 04 78 77 31 62 – Fax : 04 78 77 24 90
E. mail : pascal.roman@univ-lyon2.fr